

Par courrier et par télécopieur : 450-966-1440

Québec, le 14 décembre 2009

Monsieur Samuel Roger  
Directeur des opérations  
Écolosol  
175, Chemin de la Cabane-Ronde  
Mascouche (QC) J7K 3C1

**Objet : Projet portant sur l'exploitation d'une cellule d'enfouissement de sols  
contaminés à Mascouche**

Monsieur,

La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'examen du projet a reçu une réponse de la Ville de Mascouche à une question posée par la commission lors de la séance publique du 10 novembre dernier en après-midi concernant les concordances et les divergences constatées par la Ville quant au document transmis par votre entreprise au sujet des demandes faites à la Ville (document déposé DA4).

Dans sa réponse, trois correspondances d'Écolosol y sont annexées. Il s'agit plus précisément de lettres transmises à la Ville en date du 22 février 2005, du 7 septembre 2006 et du 24 avril 2008, jointes à la présente lettre. La Ville allègue que ces documents sont confidentiels puisqu'elle n'aurait pas obtenu votre accord pour le dépôt de ces correspondances.

Ainsi, pourriez-vous nous faire savoir, par écrit, et d'ici le jeudi 17 décembre, 17 heures, si Écolosol s'objecte à ce que l'une ou l'autre des correspondances mentionnées ci-dessus soient rendues publiques et, le cas échéant, les motifs de cette objection. Votre lettre devra *expliquer clairement les motifs* de votre entreprise à l'appui de cette objection pour chacune des correspondances et *établir le préjudice* qui pourrait alors être causé si ces correspondances étaient rendues publiques.

.../2

Vos arguments seront considérés par la commission qui décidera s'il y a lieu de les rendre publiques. Dans l'éventualité où elle décide de rendre public le contenu desdites correspondances malgré les objections que vous auriez pu nous signaler, la commission fixera, dans sa décision, un délai de façon à permettre à votre entreprise d'exercer un recours en justice si elle l'estime opportun.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.


La présidente de la commission d'enquête



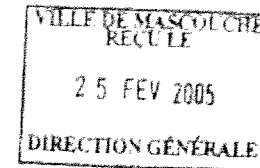
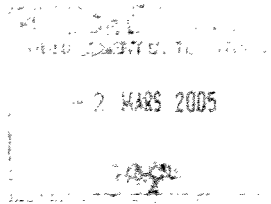
Anne-Marie Parent

p.j. (3)

CONFIDENTIEL

  
**Chamard & Associés**

AGENCY OF EXPERTISE IN ENVIRONMENTAL



Montréal, le 22 février 2005

Monsieur Luc Tremblay, directeur général  
Ville de Mascouche  
3024, chemin Sainte-Marie  
Mascouche (Québec), J7K 1P1

**OBJET :** Demande d'avis de conformité - Centre de stockage des sols  
N./Réf. : PR-04-452-03

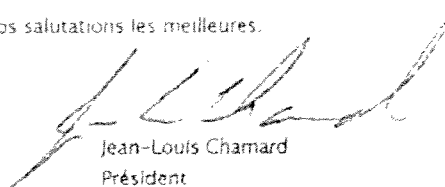
Monsieur,

La compagnie Écolosol Inc. nous a mandaté pour réaliser les études et les travaux nécessaires à l'implantation d'un centre de stockage des sols sur le territoire de la municipalité de Mascouche dans la MRC des Moulins. Compte tenu que le ministère de l'Environnement demande comme exigence à l'émission du certificat d'autorisation un avis de conformité aux règlements de la Ville de Mascouche, nous vous en formulons officiellement la demande. Les terrains visés sont localisés sur les lots 109 pte, 107-9 et 107-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche de la circonscription foncière de L'Assomption.

Essentiellement, le présent projet consiste à construire et exploiter un centre de stockage des sols conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés* auquel le projet est soumis. Le projet sera également conforme au certificat d'autorisation que le ministère de l'Environnement devrait émettre suite à l'analyse du projet.

Nous vous prions de faire parvenir cet avis de conformité à notre adresse. N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour de plus amples informations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Jean-Louis Chamard  
Président

**Agence Chamard**  
1700, rue de l'Assomption  
100, Rue de l'Assomption  
1100, St. Joseph  
Tél. : 418-481-1161  
Fax : 418-481-1162  
Courriel : [info@chamard.com](mailto:info@chamard.com)

**Bureau d'Assomption**  
7, rue de l'Assomption  
Mascouche (Québec)  
J7K 1P1 Canada  
Tél. : 418-481-1161  
Fax : 418-481-1162  
Courriel : [info@chamard.com](mailto:info@chamard.com)

**Membre de l'Association**

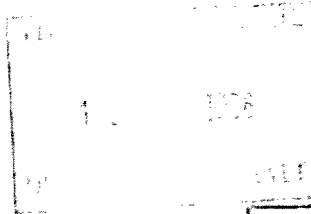


CONFIDENTIEL



**Chamard & Associés**

CABINET D'INGÉNIEUR ET D'ENVIRONNEMENTALE



Montréal, le 7 septembre 2006

**SERVICE DU GREFFE**

REÇU LE:

15 SEP. 2006

**Ville de Mascouche**

Monsieur Luc Tremblay, directeur général  
Ville de Mascouche  
3024, chemin Sainte-Marie  
Mascouche (Québec), J7K 1P1

**OBJET :** Demande d'avis de conformité - Centre de stockage des sols contaminés +C  
N./Réf. : PR-06-476-02

Monsieur,

La compagnie Écolosol inc. nous a mandatés pour réaliser les études et les travaux nécessaires à l'implantation d'un centre de stockage des sols contaminés +C sur le territoire de la municipalité de Mascouche dans la MRC des Moulins. Cette nouvelle installation est soumise à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à l'article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Étant donné que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs demande, comme exigence à la recevabilité de l'étude d'impacts sur l'environnement, un avis de conformité aux règlements de la Ville de Mascouche, nous vous en formulons officiellement la demande. Les terrains visés sont localisés sur les lots 109 pte, 107-9 et 107-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche de la circonscription foncière de L'Assomption.

Essentiellement, le présent projet consiste à construire et exploiter un centre de stockage des sols conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés* auquel le projet est soumis. Vous trouverez ci-joint l'avis de projet concernant ce projet et transmis au ministère en mai dernier. Le projet sera également conforme au certificat d'autorisation que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs devrait émettre à la suite du processus d'évaluations environnementales dont, s'il y a lieu, des audiences publiques par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement.

Nous vous prions de faire parvenir cet avis de conformité à notre adresse de Montréal. N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour de plus amples informations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Jean-Louis Chamard  
Président

c. c. : Normand Trudel, Écolosol

*Siège social :*

1046, rue du Domaine  
Québec (Québec)  
CITÉ 1016 Canada  
TÉL 418 654 7162  
FAX 418 654 6261  
Courriel : [info@ecolosol.com](mailto:info@ecolosol.com)

*Place d'affaires :*

3848, rue de la Métrise  
Montréal (Québec)  
H4A 2S2 Canada  
TÉL 514 644 7111  
FAX 514 486 4940  
Site Web : [18778447111](http://18778447111)

*Membre de l'Association :*



CONFIDENTIEL

  
**Chamard & Associés**  
CABINET D'EXPERTISE ENVIRONNEMENTALE

Montréal, le 24 avril 2008

Monsieur Claude Thèberge, directeur de l'aménagement du territoire  
Ville de Mascouche  
3024, chemin Sainte-Marie  
Mascouche (Québec), J7K 1P1

Par courriel : [ctheberge@ville.mascouche.qc.ca](mailto:ctheberge@ville.mascouche.qc.ca)

OBJET : Demande d'avis de conformité - Centre de stockage des sols  
N./Réf. : PR-06-472-02

Monsieur,

La compagnie Écolosol Inc. a mandaté le cabinet d'expertise environnementale Chamard et Associés afin de réaliser les démarches nécessaires à la réalisation d'une étude d'impacts, relativement à l'exploitation du centre de stockage des sols sur le territoire de la Ville de Mascouche. Depuis 2006, la compagnie Écolosol opère ce centre et accueille des sols contaminés inférieurs aux critères de l'annexe C du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*. Écolosol gère ce centre de stockage conformément à son certificat d'autorisation octroyé par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs. Celui-ci fut émis le 5 décembre 2005 et modifié le 25 mai 2006 et ce, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Afin de répondre aux demandes du marché, Écolosol vise la réception de sols dont la contamination est supérieure aux critères de l'annexe C du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*. Cette modification dans la nature des sols acceptés au centre de stockage oblige Écolosol à demander un nouveau certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en vertu de l'article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Cet article exige notamment l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement du projet et une consultation publique.

Le projet vise donc uniquement une modification dans la composition des sols acceptés au site. Aucune installation supplémentaire n'est nécessaire pour la réalisation de ce projet. Aucune nouvelle construction, ni nouvel équipement ne seront nécessaires à

Siège social :  
1046, rue du Domaine  
Québec (Québec)  
G1Y 2C6 Canada  
Tél. : 418-658-3362  
Fax : 418-657-6261  
Courriel : [chamard@chamardetassociés.ca](mailto:chamard@chamardetassociés.ca)

Place d'affaires :  
77, rue Milton  
Montréal (Québec)  
H2X 1V2 Canada  
Tél. : 514-844-7111  
Fax : 514-845-6400  
Sans frais : 1-877-544-7111

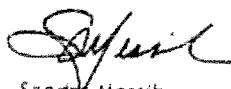
Membre de l'association



son exploitation. Les activit  s actuelles du site se poursuivront telles quelles. Aucune modification de capacit   du site n'est d'ailleurs pr  vue.

Afin de souscrire aux directives du MDDEP, nous vous formulons officiellement une demande d'avis de conformit   aux r  glementations municipales de la Ville de Mascouche. Le centre de stockage des sols est localis   sur les lots 109 pte, 107-9 et 107-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche de la circonscription fonci  re de L'Assomption.

N'h  sitez pas    communiquer avec la soussign  e pour de plus amples informations. Nous vous prions d'agr  er, Monsieur, nos salutations les meilleures.



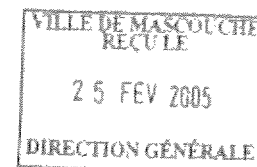
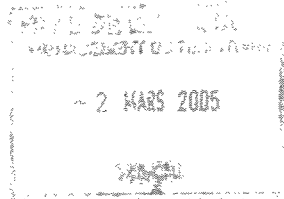
Sandra Messih  
Charg  e de projet  
Chamard et Associ  s

c.c. : *Normand Trudel,   colosol*  
*Jean-Louis Chamard, Chamard et Associ  s*

CONFIDENTIEL

  
**Chamard & Associés**

CONSEIL D'ÉVALUATION D'ENVIRONNEMENT



Montréal, le 22 février 2005

Monsieur Luc Tremblay, directeur général  
Ville de Mascouche  
3024, chemin Sainte-Marie  
Mascouche (Québec), J7K 1P1

**OBJET :** Demande d'avis de conformité - Centre de stockage des sols  
N./Réf. : PR-04-452-03

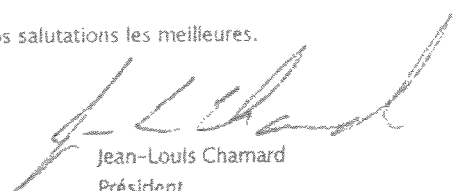
Monsieur,

La compagnie Écolosol inc. nous a mandaté pour réaliser les études et les travaux nécessaires à l'implantation d'un centre de stockage des sols sur le territoire de la municipalité de Mascouche dans la MRC des Moulins. Compte tenu que le ministère de l'Environnement demande comme exigence à l'émission du certificat d'autorisation un avis de conformité aux règlements de la Ville de Mascouche, nous vous en formulons officiellement la demande. Les terrains visés sont localisés sur les lots 109 pte, 107-9 et 107-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche de la circonscription foncière de L'Assomption.

Essentiellement, le présent projet consiste à construire et exploiter un centre de stockage des sols conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés* auquel le projet est soumis. Le projet sera également conforme au certificat d'autorisation que le ministère de l'Environnement devrait émettre suite à l'analyse du projet.

Nous vous prions de faire parvenir cet avis de conformité à notre adresse. N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour de plus amples informations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

  
Jean-Louis Chamard  
Président

*Siège social :*  
1046, rue du Domaine  
Cap-Rouge (Québec)  
G1Y 2C6 Canada  
Tel. 418-658-1162  
Fax 418-659-6261  
Courriel : [slamard@ecolosol.com](mailto:slamard@ecolosol.com)

*Place d'affaires :*  
11 rue Millan  
Montréal (Québec)  
H2X 1V7 Canada  
Tel. 514-844-7111  
Fax. 514-815-6400  
Sans frais : 1-877-844-7111

Membre de l'association



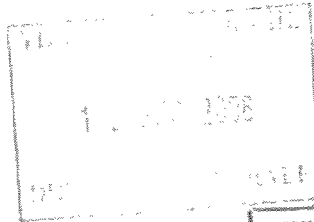




CONFIDENTIEL



**Chamard & Associés**  
CABINET D'EXPERTISE ENVIRONNEMENTALE



**SERVICE DU GREFFE**  
REÇU LE:  
15 SEP. 2006  
**Ville de Mascouche**

Montréal, le 7 septembre 2006

Monsieur Luc Tremblay, directeur général  
Ville de Mascouche  
3024, chemin Sainte-Marie  
Mascouche (Québec), J7K 1P1

**OBJET :** Demande d'avis de conformité - Centre de stockage des sols contaminés +C  
N./Réf. : PR-06-476-02

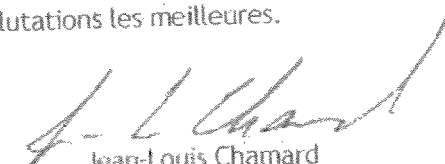
Monsieur,

La compagnie Écolosol inc. nous a mandatés pour réaliser les études et les travaux nécessaires à l'implantation d'un centre de stockage des sols contaminés +C sur le territoire de la municipalité de Mascouche dans la MRC des Moulins. Cette nouvelle installation est soumise à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à l'article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Étant donné que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs demande, comme exigence à la recevabilité de l'étude d'impacts sur l'environnement, un avis de conformité aux règlements de la Ville de Mascouche, nous vous en formulons officiellement la demande. Les terrains visés sont localisés sur les lots 109 pte, 107-9 et 107-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche de la circonscription foncière de L'Assomption.

Essentiellement, le présent projet consiste à construire et exploiter un centre de stockage des sols conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés* auquel le projet est soumis. Vous trouverez ci-joint l'avis de projet concernant ce projet et transmis au ministère en mai dernier. Le projet sera également conforme au certificat d'autorisation que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs devrait émettre à la suite du processus d'évaluations environnementales dont, s'il y a lieu, des audiences publiques par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement.

Nous vous prions de faire parvenir cet avis de conformité à notre adresse de Montréal. N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour de plus amples informations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

  
Jean-Louis Chamard  
Président

c. c. : Normand Trudel, Écolosol

*Siège social :*  
1046, rue des Dorniers  
Québec (Québec)  
G1Y 2C6 Canada  
Tél. : 418 658 3362  
Fax : 418 657 6261  
Coord. : [chamard@ecolosol.com](mailto:chamard@ecolosol.com)

*Place d'affaires :*  
3848, avenue Meloan  
Montréal (Québec)  
H1A 2S2 Canada  
Tél. : 514 844 7111  
Fax : 514 486 4940  
Sans frais : 1 877 844 7111

Membre de l'association





CONFIDENTIEL



**Chamard & Associés**

CABINET D'EXPERTISE ENVIRONNEMENTALE

Montréal, le 24 avril 2008

Monsieur Claude Théberge, directeur de l'aménagement du territoire  
Ville de Mascouche  
3024, chemin Sainte-Marie  
Mascouche (Québec), J7K 1P1

Par courriel : [ctheberge@ville.mascouche.qc.ca](mailto:ctheberge@ville.mascouche.qc.ca)

**OBJET :** Demande d'avis de conformité - Centre de stockage des sols  
N./Réf. : PR-06-472-02

Monsieur,

La compagnie Écolosol inc. a mandaté le cabinet d'expertise environnementale Chamard et Associés afin de réaliser les démarches nécessaires à la réalisation d'une étude d'impacts, relativement à l'exploitation du centre de stockage des sols sur le territoire de la Ville de Mascouche. Depuis 2006, la compagnie Écolosol opère ce centre et accueille des sols contaminés inférieurs aux critères de l'annexe C du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*. Écolosol gère ce centre de stockage conformément à son certificat d'autorisation octroyé par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs. Celui-ci fut émis le 5 décembre 2005 et modifié le 25 mai 2006 et ce, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Afin de répondre aux demandes du marché, Écolosol vise la réception de sols dont la contamination est supérieure aux critères de l'annexe C du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*. Cette modification dans la nature des sols acceptés au centre de stockage oblige Écolosol à demander un nouveau certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en vertu de l'article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Cet article exige notamment l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement du projet et une consultation publique.

Le projet vise donc uniquement une modification dans la composition des sols acceptés au site. Aucune installation supplémentaire n'est nécessaire pour la réalisation de ce projet. Aucune nouvelle construction, ni nouvel équipement ne seront nécessaires à

Siège social :  
1046, rue du Domaine  
Québec (Québec)  
G1Y 2C6 Canada  
Tél. : 418-658-3362  
Fax : 418-657-6261  
Courriel : [chamard@chamardassociés.ca](mailto:chamard@chamardassociés.ca)

Bureau d'affaires :  
77, rue Milton  
Montréal (Québec)  
H2X 1V2 Canada  
Tél. : 514-844-7111  
Fax : 514-845-6400  
Sans frais : 1-877-844-7111

Membre de l'association :





son exploitation. Les activités actuelles du site se poursuivront telles quelles. Aucune modification de capacité du site n'est d'ailleurs prévue.

Afin de souscrire aux directives du MDDEP, nous vous formulons officiellement une demande d'avis de conformité aux règlements municipaux de la Ville de Mascouche. Le centre de stockage des sols est localisé sur les lots 109 pte, 107-9 et 107-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche de la circonscription foncière de L'Assomption.

N'hésitez pas à communiquer avec la soussignée pour de plus amples informations. Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Sandra Messih  
Chargée de projet  
Chamard et Associés

c.c. : *Normand Trudel, Écolosol*  
*Jean-Louis Chamard, Chamard et Associés*

